



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

**Recrutement en vue de l'inscription sur la liste d'aptitude
aux emplois de direction d'EPLEFPA au titre de la rentrée scolaire 2014**

**Épreuve écrite - Durée : 4 heures
Mardi 21 janvier 2014**

***Cette épreuve comporte 2 parties : une note de synthèse et une question.
Chaque partie doit être traitée sur des copies séparées***

NOTE DE SYNTHÈSE (coefficient 1)

Vous rédigerez une note de synthèse des documents n°1, 2, 3 et 4 du dossier (2 feuilles recto verso ou 4 pages maximum).

QUESTION (coefficient 1)

L'EPLEFPA* dans lequel vous êtes nommé, composé entre autres, d'un CFA* et d'un lycée, engage une réflexion à propos de l'éducation à la citoyenneté, dans le cadre de l'élaboration du projet d'établissement.

Le directeur vous demande de rédiger une note proposant une analyse de la mise en œuvre de l'éducation à la citoyenneté dans l'EPLEFPA*, ainsi que des actions pour remédier aux lacunes que vous aurez identifiées en matière de prévention des incivilités.
(1 feuille recto-verso soit 2 pages).

*EPLEFPA : établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricoles

*CFA : centre de formation d'apprentis

Contenu du dossier :

- **Document n° 1** : « Citoyenneté & civilité aujourd'hui : quelques éclaircissements », Armand Chanel, professeur en sciences sociales, Université de Grenoble, septembre 1999.
- **Document n° 2** : Note de service DGER/SDPOFE/N2007-2002 du 08 janvier 2007 – extraits.
- **Document n° 3** : « Education à la Santé et à la Citoyenneté dans l'enseignement agricole ». Source : www.chlorofil.fr : Réseau d'éducation pour la santé, l'écoute et le développement de l'adolescent (RESEDA).
- **Document n° 4** : « L'école n'est plus une institution » extrait de conférence (2000) « la citoyenneté entre principes et expérience », François Dubet Professeur des Universités, Directeur d'études à l'EHESS, Membre de l'IUFM.

| | |
|---|----------------|
| Liste d'aptitude aux emplois de direction d'EPLEFPA | Épreuve écrite |
| au titre de la rentrée scolaire 2014 | Document n°1 |

« Citoyenneté & civilité aujourd'hui : quelques éclaircissements »

Armand Chanel, professeur en sciences sociales, Université de Grenoble, sept. 1999

Source : <http://www.ac-grenoble.fr/ecjs2/citoyennete.htm>

Le thème de la citoyenneté est souvent associé aujourd'hui à "l'éducation à la citoyenneté" ou à "l'éducation civique" à l'école, présentée par les pouvoirs publics et les médias comme remèdes à la montée des incivilités et de la violence dans les quartiers ou dans les établissements scolaires. Celles-ci sont en effet source d'un sentiment croissant d'insécurité et de "désintégration sociale" et constituent une question vive dans la société aujourd'hui. D'où la tentation de relier directement les deux, citoyenneté et incivilités (versus civilité), et de se limiter à ce seul aspect "chaud", mais très partiel, celui d'une "crise de la civilité ou de la citoyenneté", ainsi rapidement confondues, et victimes de l'affaiblissement général des capacités régulatrices des instances de socialisation. D'où leur renforcement proposé à et par l'école.

En effet, les résurgences inquiètes de "la question de la citoyenneté" ou de la "civilité" (souvent abusivement amalgamées) semblent indiquer que ces dernières ne vont plus de soi, et qu'une des raisons en serait la crise de la culture civique traditionnelle (surtout celle relative à la communauté de l'Etat - nation), elle-même moins bien inculquée et transmise par les instances de socialisation. Qu'en est-il réellement ? La réponse n'est pas simple parce que le diagnostic dépend en partie de ce que l'on met exactement sous le terme de citoyenneté, concept riche mais complexe, qu'on confond trop souvent aujourd'hui avec celui de civilité, confusion qui peut être source de déconvenues.

Il s'agit d'abord de lever certains amalgames. Alors que les incivilités relèvent de troubles de la société civile, la citoyenneté appartient, elle, au champ politique et juridique. D'autre part, même si à un moment donné, la citoyenneté constitue un statut juridique bien défini, elle ne cesse de subir nombre de transformations historiques dans ses diverses dimensions et acquiert par là un fondement culturel au sens sociologique du terme, au même titre que la civilité.

La culture citoyenne, une réalité multidimensionnelle.

Les auteurs s'accordent à analyser la citoyenneté selon trois dimensions : c'est d'abord un idéal, c'est à dire des valeurs mobilisatrices; c'est ensuite un ensemble articulé de normes politico-juridiques, c'est à dire de droits et de devoirs qui se légitiment les uns les autres et sont garantis par le pouvoir politique, sachant que celui-ci s'exerce encore pour l'essentiel dans le cadre de l'Etat - nation; c'est enfin un certain nombre de pratiques effectives des citoyens pour participer activement à l'animation de la vie collective dans la Cité. Valeurs, normes et conduites sociales effectives : voilà bien les éléments d'une culture au sens sociologique du terme, qui n'a rien de "naturel", qui est au contraire variable selon les lieux et les époques, et apparaît donc comme un "construit" historique qui devra en conséquence être acquis et transmis pour survivre et se développer. Ainsi, la citoyenneté est-elle un idéal universel qui serait par-là inné dans tout homme ? Certes non, si on rappelle que la démocratie avec laquelle elle est en étroite relation n'est généralisée ni dans l'espace aujourd'hui (moins de la moitié des Etats du monde actuel), ni dans le temps.

Un ensemble de normes concrètes, concernant les droits et les devoirs.

Cet ensemble de valeurs citoyennes (Egalité, Liberté et aussi Responsabilité, qui apparaît comme la contrepartie nécessaire de la liberté) va alors s'incarner dans un ensemble de normes concrètes qui concernent les droits et les devoirs des citoyens, articulés les uns aux autres pour former un statut juridico-politique garanti pour l'essentiel dans le cadre d'un Etat-nation. A ce titre, il est lui-aussi

variable selon les époques et les pays. Il faut rappeler ici la célèbre classification de T.H. Marshall (1950) qui distingue les droits civils (comme la liberté de conscience et de pensée, le droit à un procès équitable, le droit de propriété...), les droits politiques (droits de participer à l'élection des dirigeants politiques sur la base d'un suffrage universel et égal, droit d'être candidat à l'éligibilité aux fonctions politiques, droit de concourir pour les emplois publics) et enfin les droits socio-économiques (droit de se syndiquer, droit au travail, à la santé, à l'éducation.)

La citoyenneté recouvre aussi un ensemble de "pratiques citoyennes", notamment de participation à la vie publique de la Cité, que ce soit localement, nationalement ou même dans l'espace mondial. Cette participation peut prendre des formes "conventionnelles", comme la participation aux élections ordonnancées par les gouvernements, ou "non conventionnelles", dans le cadre d'actions collectives autonomes (protestations publiques par voie de pétition ou manifestations) ou d'adhésion à des associations à vocation locale (associations de quartiers), sociale (type "Secours populaire" ou "Restos du Cœur"), socioprofessionnelle (confédérations de syndicats de salariés) ou internationale (Greenpeace, Amnesty International,...). Ces pratiques actives de participation à la vie collective, à l'initiative des citoyens, sont aussi parfois appelées "citoyenneté par le bas" (elle est particulièrement développée dans les pays anglo-saxons comme le notait déjà Tocqueville dans La démocratie en Amérique) par différence avec une "citoyenneté par le haut", plus "passive" car instituée par les dirigeants, comme l'illustre l'exemple du chancelier Bismarck organisant les assurances sociales pour les travailleurs du Reich allemand à la fin du XIX^{ème} siècle.

De façon générale, on désigne par civisme l'ensemble des attitudes marquées par l'attachement et l'engagement des individus aux principes de la citoyenneté, notamment dans leur versant "devoirs et responsabilités" envers la vie collective (on parle aussi d'esprit civique).

Incivilités versus civilité ?

Une nouvelle thématique est souvent évoquée, plus ou moins légitimement: la montée des incivilités auxquelles les médias et les pouvoirs publics veulent opposer le remède de la prévention, à côté de celui de la répression, fondée notamment sur un renforcement du rôle de l'Ecole à travers "l'éducation à la citoyenneté". Face à cette nouvelle "croisade" contre les "sauvageons", il faut d'abord réaffirmer qu'il y a des amalgames sources de désillusions possibles. En effet, si le phénomène de la délinquance est bien cerné par tous, cependant les "incivilités", comme on dit aujourd'hui, semblent l'être moins

Les causes de cette montée des incivilités sont d'abord le développement de la tolérance vis à vis des déviances mineures : elle est en relation notamment avec une plus grande mobilité géographique qui, en diminuant les relations d'interconnaissance, affaiblit la pression sociale tant chez ceux qui l'exercent que chez ceux qui la subissent. Elle s'explique ensuite par un relâchement de l'autorité parentale, relativisée chez les enfants par d'autres modèles normatifs proposés par les médias notamment, et délaissée par les parents eux-mêmes qui répugnent à des relations autoritaires dans le foyer qu'on souhaite d'abord hédoniste. Il faut alléguer aussi la désorganisation sociale de certains quartiers due au déclin des encadrements associatif, syndical et politique traditionnels en milieu populaire, anomie sociale amplifiée par un fait qui touche particulièrement les familles d'origine immigrée : l'autorité parentale peut y être fortement décrédibilisée face aux modèles culturels des classes moyennes véhiculés par les médias ou l'école et intériorisés par les enfants. Tout ceci laisse place alors à " la galère" de certains jeunes (F.Dubet), et à des comportements violents : violence "utilitaire" (vols et rackets, c'est le "conformisme déviant" de Merton) ou violence expressive (exprimer et expulser sa "rage"). On voit ici que les incivilités des jeunes sont aussi un effet en retour d'une certaine "violence institutionnelle" qu'ils subissent et à laquelle ils réagissent par cette forme de révolte sociale

En résumé, on voit que si citoyenneté et civilité ont des points communs (la vie dans l'espace public opposée à la vie en privé), elles ne se confondent pas : la première a une dimension politique, civique (elle concerne l'organisation et le fonctionnement des pouvoirs officiels et des contre-pouvoirs dans la "Cité", communale ou nationale), l'autre n'a qu'une dimension civile, interpersonnelle concernant la vie quotidienne des quartiers (les cités d'habitation) ou de l'école. Pourtant, elles sont en partie reliées : les incivilités sont source d'un sentiment d'insécurité dans l'espace public, peu propice à des

engagements civiques dans la vie collective; réciproquement, l'engagement civique des habitants, parents, enseignants, dans des actions collectives fortes apparaît comme un des meilleurs remèdes possibles aux problèmes des incivilités. Dans tous les cas, toutes deux paraissent plus que jamais indispensables aux sociétés démocratiques et doivent, en conséquence, être mises au cœur des préoccupations de certaines instances de socialisation dans leur mission de régulation sociale, et on pense en premier à l'école.

La citoyenneté, un principe démocratique intégrateur plus que jamais nécessaire dans les sociétés modernes et notamment à l'Ecole.

En effet, comme le rappelle la sociologue Dominique Schnapper, les sociétés modernes, démocratiques et productivistes, comportent deux principes d'intégration : la légitimité démocratique du pouvoir politique et la centralité de l'activité économique. L'ordre politique est justifié par les valeurs et les pratiques de la citoyenneté, notamment de l'égalité des droits. L'ordre économique est organisé, quant à lui, autour de la participation directe ou indirecte des individus à la production marchande des richesses même si leur contribution est très inégalement productive et inégalement rémunérée. La société moderne est ainsi fondée largement sur la dignité de l'individu-citoyen et sur l'efficacité du producteur, qui renvoie en économie capitaliste aussi bien au travailleur qu'au détenteur de capitaux, ce dernier détenant même le pouvoir ultime de décision.

Ces deux liens (citoyen et marchand), en tension, se combinent aux liens traditionnels communautaires (fondés sur l'intensité et l'immédiateté des interactions personnelles, comme dans la famille, le voisinage, les communautés religieuses, les associations affinitaires, ...) pour tisser ensemble le réseau complexe d'interrelations entre individus qui constitue les "sociétés modernes" (au sens sociologique du terme).

La civilité et la citoyenneté doivent être apprises et pratiquées à l'Ecole.

Mais pour former ces individus "égaux et différents" (A. Touraine) capables de vivre ensemble dans des "sociétés en réseaux" (Manuel Castels) multiculturelles, il ne faudra pas beaucoup compter sur les familles, les médias ou les Eglises. Il faut donc se reporter largement sur l'Ecole afin qu'elle mette en œuvre cette éducation à la civilité et à la citoyenneté: elle devra en conséquence s'adapter elle aussi, y compris en important pour son propre fonctionnement le "modèle politique de la citoyenneté", adapté à son contexte.

Alors, que faire pour créer ce vivre ensemble dans les "sociétés d'individus" (selon l'expression de N. Elias) sinon se retourner vers l'Ecole ?

En effet, l'école républicaine traditionnelle a déjà apporté sa réponse de longue date : la laïcité, séparant bien l'espace public, commun et "neutre", de l'espace privé, dans lequel sont renvoyées et cantonnées toutes les identités particulières. On peut dire que ce modèle qui s'est imposé de haute lutte au XIX^{ème} siècle contre son modèle concurrent des écoles confessionnelles catholiques, a porté ses fruits en contribuant largement au fonctionnement du "creuset français" (G. Noiriel) où sont venues se fondre progressivement les différentes vagues d'immigration depuis le siècle dernier. D'où l'insistance de certains enseignants ou hommes politique à perpétuer ou même retrouver ce modèle républicain. Pourtant, est-ce encore possible et souhaitable ?

Pour A. Barrère et D. Martucelli, ce modèle d'école a déjà subi des altérations sensibles, qui expliquent en partie ses difficultés actuelles cristallisées autour des incivilités et de la crise d'autorité des enseignants. Il s'agit alors d'apprendre d'abord à vivre ensemble (éducation à la civilité) à un public de plus en plus diversifié et de moins en moins dominé par la logique de l'institution. En effet, les élèves ont progressivement importé leur culture juvénile dans l'enceinte des établissements et, pour "les nouveaux lycéens" en particulier, ne sont plus en symbiose naturelle ("loyalty") avec la culture scolaire proposée par l'institution, à travers les professeurs et la direction. Dès lors, celle-ci leur apparaît souvent comme en partie étrangère à leur habitus de classe et d'âge et inculquée sur le mode de la coercition. D'où une certaine inappétence aux savoirs proposés ("exit") ou des formes violentes de rejet ou de contestation ("voice"): celles-ci peuvent d'autant plus s'exprimer et perturber la vie de l'institution que celle-ci n'a plus les moyens légaux ou moraux (étant données les moeurs

démocratiques "douces") de les réprimer fermement, par des sanctions disciplinaires exemplaires (exclusion).

Certes, en guise de solution, on peut proposer aux élèves, comme cela se fait actuellement au collège et au lycée, un moyen relativement classique : développer des cours d'éducation à leur civilité présente et à leur citoyenneté future, en les articulant par un raisonnement progressif: l'apprentissage de la civilité dans la petite cité introduisant à celui de la citoyenneté dans la grande; et cela si possible par des méthodes pédagogiques innovantes et actives, basées notamment sur des débats collectifs argumentés autour de dossiers personnellement constitués.

Mais chez certains, une idée beaucoup plus radicale germe : finir la "révolution" du modèle traditionnel de relation hiérarchique entre maîtres et élèves, déjà bien entamée, pour l'amener vers le modèle plus contractuel de la société politique démocratique afin d'obtenir des membres de la communauté scolaire une obéissance consentie et responsable aux règles collectives. Bref, de résoudre les problèmes immédiats de civilité qui perturbent le quartier ou l'école elle-même en transformant le collège ou le lycée en "petite Cité politique citoyenne", ce qui aurait aussi l'avantage de mieux préparer, par leurs pratiques présentes, les futurs citoyens de la grande Cité.

C'est pourtant une gageure de vouloir faire vivre l'école, lieu fondamentalement asymétrique (entre les enseignants qui savent et les enseignés qui apprennent, entre la maturité des adultes et l'incomplétude de la jeunesse) comme une communauté de citoyens libres et égaux ! Cela n'est donc possible que moyennant une adaptation au contexte scolaire spécifique, mais une chose demeure : l'égalité en dignité de tous, par-delà les différences de fonction -professeurs ou élèves- et d'identités personnelles. Telle est la nouvelle problématique de la citoyenneté à l'école. Reste à en définir les modalités pratiques autour de la constitution d'un bien commun qui profite réellement à tous et que chacun se sentira alors porté à défendre. Ce qui n'est pas simple à un moment où l'école démocratisée de masse est devenue le lieu central du classement social futur des individus, ce qui développe les stratégies d'intérêt personnel des acteurs, parents et élèves !

Au terme de cette analyse, quelles conclusions tirer ? Elles sont au nombre de trois.

Premièrement, la question sociale vive de l'heure, les incivilités et la délinquance avec le sentiment d'insécurité qu'elles engendrent, est souvent reliée dans l'opinion publique avec ce qui serait une "crise civique", à laquelle on propose souvent comme remède un renforcement de l'éducation civique à l'École, faisant implicitement l'hypothèse que la source de tous ces maux serait l'affaiblissement des instances de socialisation. Mais on a répondu d'abord qu'il ne fallait pas confondre les deux notions de civilité et de citoyenneté, même si elles entretiennent des liens, la première étant une condition nécessaire de la seconde; ensuite, qu'il fallait aussi examiner attentivement cette "crise de la citoyenneté" qui apparaît bien ambiguë, et qu'il faut donc nuancer.

Notre deuxième conclusion a été que la citoyenneté demeure un principe de régulation sociétale plus que jamais nécessaire dans nos sociétés contemporaines de plus en plus marchandes (génératrices d'inégalités centrifuges), multiculturelles et différentialistes (source de fragmentation sociale).

D'où la troisième conclusion : il est crucial de favoriser l'apprentissage de la citoyenneté, dans ses droits constitutifs bien sûr, mais aussi dans les devoirs civiques qui en sont la contrepartie, et l'École apparaît comme un lieu privilégié pour cette mission, même si elle doit pour cela accepter d'adapter en partie son modèle traditionnel d'organisation, d'ailleurs lui aussi en butte aux incivilités. Ne serait-ce pas en se transformant elle-même en "petite cité démocratique", mutatis mutandis, qu'elle pourrait répondre du même coup à ces deux exigences, civilité et citoyenneté ?

Certes, les contradictions ne manquent pas et cela reste donc un défi. Pourtant, cette recherche de nouvelles règles du jeu social mieux adaptées n'est-elle pas inévitable dans nos sociétés en changement rapide, menacées par l'anomie sociale générée par une "crise de transition" où le vieux tarde à mourir et le neuf tarde à naître selon la définition de Gramsci ?

| | |
|---|----------------|
| Liste d'aptitude aux emplois de direction d'EPLEFPA au titre de la rentrée scolaire 2014 | Épreuve écrite |
| | Document n°2 |

NOTE DE SERVICE DGER/SDPOFE/N2007-2002 du 08 janvier 2007 - EXTRAITS

Objet : modalités de mise en oeuvre des orientations générales sur la politique globale de vie scolaire.

[...]

2-2 Un projet de vie scolaire et de vie de l'établissement obligatoirement centré sur les jeunes et les adultes en formation :

La circulaire DGER/SDEPC/C2005-2015 du 19 octobre 2005 précise les objectifs et les modalités d'élaboration des projets d'établissements. Ces projets d'établissements doivent comporter un volet relatif à la politique de vie scolaire conformément aux instructions données par la circulaire DGER/POFEGTP/C2002-2013 du 17 décembre 2002 qui fixe les orientations générales sur cette politique.

Il s'agit pour les établissements d'élaborer un projet clair et opérationnel qui comporte a minima les volets suivants :

- les conditions d'accueil et de vie dans l'établissement ;
- l'apprentissage de la citoyenneté et de la démocratie ;
- le développement des activités péri-scolaires notamment sportives et culturelles ;
- l'éducation à la santé et à la sexualité ;
- la promotion de l'égalité entre filles et garçons ;
- la lutte contre toutes les formes de discrimination (racisme, xénophobie, homophobie...) ;
- la prévention des conduites à risques, des violences et des maltraitances.

Le projet de vie scolaire et de vie de l'établissement se fixera en particulier les deux objectifs globaux suivants :

- **l'épanouissement des élèves, étudiants, apprentis et stagiaires ;**
- **l'insertion scolaire des jeunes, sociale et professionnelle des jeunes et des adultes.**

2-2-1 L'épanouissement des élèves, étudiants, apprentis et stagiaires :

Il s'agit de développer une stratégie et des actions qui favorisent l'épanouissement des élèves, étudiants, apprentis et stagiaires en leur permettant certes de suivre des formations et d'obtenir des diplômes ou des qualifications, mais aussi en leur donnant l'occasion d'être acteurs afin d'appréhender la vie collective, la vie associative et coopérative, afin aussi de gagner en autonomie et de prendre des responsabilités. Les actions dans ce domaine peuvent être nombreuses et variées. A titre indicatif, il peut s'agir de :

- mettre en place des conditions matérielles indispensables à l'épanouissement personnel des jeunes et des adultes : locaux adaptés, qu'il s'agisse des locaux scolaires ou des locaux réservés aux activités sportives, associatives ou culturelles... ;
- maintenir l'internat comme lieu d'accueil, de travail et de développement d'activités permettant la socialisation et l'acquisition de repères ;

- favoriser l'apprentissage de la démocratie par les élèves, les étudiants, les apprentis et les stagiaires (conseil de classe, conseil des délégués élèves, conseils de centres et d'administration, commission pédagogie et vie scolaire, heure de vie de classe...). A ce titre, chaque année, une formation des délégués élèves sera mise en place afin d'assurer la représentation dans et de l'établissement et de définir le rôle du délégué ;
- développer l'apprentissage à la prise de responsabilité et à l'autonomie au travers des associations des lycéens, étudiants, stagiaires et apprentis (ALESA) ;
- responsabiliser les apprenants pour le respect de leur environnement de travail ;
- développer une éducation citoyenne à partir des référentiels de formation et des pratiques quotidiennes (à ce sujet l'heure de vie de classe intégrée dans les emplois du temps doit permettre d'instaurer un dialogue dans la classe entre les jeunes en formation et entre les adultes et les jeunes) mais aussi grâce à des actions de coopération internationale et aux exploitations agricoles et ateliers technologiques, réels lieux d'activités et de prises de responsabilités par les apprenants ;
- prôner les démarches d'éco-citoyenneté enrichissant la relation au cadre de vie, à l'environnement, au patrimoine et au territoire ;
- établir, en liaison avec " l'infirmier(e), conseiller(e) de santé " conformément aux dispositions de la circulaire DGER/SDACE/C2001-2016 du 6 décembre 2001 relative aux missions des infirmiers(es) exerçant dans les établissements de l'enseignement technique agricole, des programmations et des suivis dans le temps, d'actions de prévention dans les domaines des conduites à risques, de la lutte contre les discriminations, de la santé et de la sexualité. Dans le cadre des modules existants dans certaines formations, les établissements veilleront en particulier à proposer des programmes de sensibilisation et de prévention concernant l'ensemble des infections sexuellement transmissibles. La prévention du SIDA étant toujours d'actualité, la présence de distributeurs de préservatifs dans les établissements devra être étudiée lors des conseils d'établissements ;
- sensibiliser les apprenants à la question de l'égalité et du respect mutuel entre les sexes tant dans le cadre des formations qu'au moyen d'actions éducatives ;
- mettre en place des activités d'éducation artistique et culturelle développant l'imaginaire, l'approche sensible, le jugement et la créativité. A ce titre, on veillera à la coordination avec le " projet d'animation et développement culturel " précisé par la circulaire DGER /SDEPC/C2006-2002 du 21 mars 2006 relative au référentiel professionnel du professeur d'éducation socioculturelle et conditions d'exercice de ses activités ;
- renforcer et soutenir, notamment grâce à la commission de la pédagogie et de la vie scolaire, les missions des conseillers principaux d'éducation, des personnels d'éducation et de surveillance (TEPETA vie scolaire, assistants d'éducation...) et des infirmier(e)s gérant quotidiennement de nombreuses situations qui, si elles n'étaient pas prises en charge par l'institution, pourraient dégénérer en problématiques graves ;
- renforcer la communication et les liens entre les différents partenaires et particulièrement entre les parents d'élèves, les élèves, les étudiants, les apprentis, les stagiaires et l'ensemble des instances de l'établissement. Une fois par an, la question de la vie scolaire et de la vie de l'établissement fera l'objet d'un point de l'ordre du jour du conseil d'administration ;
- organiser une réflexion sur une meilleure organisation du temps dans les établissements afin de permettre une adéquation entre les contraintes organisationnelles et les rythmes biologiques des apprenants.

[...]

Jean Louis BUËR
 Directeur général de l'enseignement
 et de la recherche

| | |
|---|----------------|
| Liste d'aptitude aux emplois de direction d'EPLEFPA | Épreuve écrite |
| au titre de la rentrée scolaire 2014 | Document n°3 |

www.chlorofil.fr : Réseau d'éducation pour la santé, l'écoute et le développement de l'adolescent (RESEDA)

Education à la Santé et à la Citoyenneté dans l'enseignement agricole

L'enseignement agricole public a toujours été réactif aux problèmes que rencontraient les jeunes, en matière de conduites à risques. Ceci était dû notamment à la physionomie des établissements avec une part très importante d'élèves internes.

Dès 1994, la DGER a décidé, suite à la demande du professeur MONTAGNIER, de mettre en place un module d'éducation à la santé et à la sexualité de vingt heures pour le cycle quatrième-troisième. Plus généralement, l'ambition a été d'amener les adolescents à une réflexion sur les conduites à risques et de les accompagner dans leur développement personnel. Le concours d'intervenants tels que des comédiens, metteurs en scène, écrivains, philosophes, cinéastes, musiciens..., a été sollicité avec l'aide de la Direction générale de la santé. Les projets considérés comme novateurs (expositions d'affiches, livres, films...) ont ainsi mobilisé de façon pérenne les élèves et étudiants, les apprentis, les stagiaires et les équipes pédagogiques. Autour de l'infirmière, personne ressource par excellence, les conseillers principaux d'éducation, les personnels de surveillance, d'entretien et de cuisine, les enseignants, notamment de biologie, éducation socioculturelle, lettres, éducation physique et sportive, ont encadré les jeunes soutenus par les chefs d'établissement. Des groupes d'adultes relais se sont parfois constitués.

Le champ d'action s'est élargi avec tout d'abord la prévention routière puis, en 1998, la participation du Ministère en charge de l'Agriculture au comité interministériel de lutte contre la drogue et la toxicomanie. La prévention des consommations de substances psycho-actives, licites et illicites et des dépendances s'accompagne d'une éducation à la citoyenneté (respect de soi et des autres, des lois et non exclusion des personnes en difficulté avec les produits).

Cette démarche humaniste veille à combattre toutes formes de discriminations (sexisme, racisme, homophobie,...) et à favoriser, au sein de l'enseignement agricole, une meilleure intégration des personnes souffrant de handicap ou de maladies chroniques.

Pour mener à bien ce projet ambitieux, la DGER a créé en juin 2001 un réseau d'éducation pour la santé, l'écoute et le développement de l'adolescent (RESEDA), soutenu par la mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie (MILDT).

[...]

| | |
|---|----------------|
| Liste d'aptitude aux emplois de direction d'EPLEFPA | Épreuve écrite |
| au titre de la rentrée scolaire 2014 | Document n°4 |

In «La citoyenneté entre principes et expérience. » - Extrait de conférence (2000)
François DUBET, Professeur des Universités, Directeur d'études à l'EHESS, Membre de l'IUF
Source : <http://www.acteurs-ecoles.fr/contact/citoyennet%C3%A9-dubet/>

L'école n'est plus une institution

[...]

Il ne peut pas y avoir de civilité dans un monde où les adultes et les enfants ne sont pas égaux par définition. Le fait qu'ils ne soient pas égaux par définition ne signifie pas qu'ils sont inégaux partout. Il y a à réfléchir très sérieusement sur la nature de la discipline à l'école, et en particulier de ce qui, dans cette discipline, peut être négociable et relever d'une forme d'égalité entre les élèves et les enseignants, et de ce qui est hors du champ de l'égalité et hors du champ de la négociation.

La grande difficulté est plus du côté des adultes que des élèves. Les adultes de l'Education Nationale n'ont pas, dans la vie scolaire, de culture démocratique. On est dans un paradoxe extraordinaire, où des établissements qui n'ont aucune tradition démocratique, où rien ne se discute et ne se négocie vraiment, voudraient créer un espace démocratique pour des élèves, alors qu'on est dans un monde où le Conseil d'Etablissement est soit une chambre d'enregistrement, soit une chambre de protestations naturelles dans lesquelles il y a peu de choses à négocier.

Il est vrai qu'aujourd'hui il y a une foule de problèmes sociaux. L'école ne peut pas continuer à dire que ce ne sont pas ses affaires et que l'apprentissage de la citoyenneté est une simple affaire de programmes. La citoyenneté doit être, dans la totalité de l'expérience scolaire, la mise en forme de droits et de devoirs, ce qui suppose que les établissements scolaires eux-mêmes soient capables de construire, pour eux, ce minimum de citoyenneté.

[...]